



11 Autorisation à remplir si vous souhaitez que votre enfant bénéficie de la photo de classe

mardi 15 octobre

publié le 11/10/2013 - mis à jour le 12/10/2013

Le Foyer Socio Educatif organise la traditionnelle séance des photos de classe **mardi 15 octobre prochain**

Des coupons de demande d'autorisation de prise de vue (PJ), ont été donnés aux élèves il y a quelques semaines, mais certains ne sont pas revenus (6C et 5B en particulier)

Sans ces autorisations, nous ne pouvons intégrer vos enfants aux photos de classe, et devons leur demander de rester à côté durant la prise de vue

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie

▶ de la **photo de classe**

et/ou

▶ des **photos d'identité**

merci de **remplir le coupon joint**

et de lui donner , pour qu'il nous le remette

lundi 14 octobre ou mardi 15 octobre au plus tard

 [13_14_GC_FSE_Coupon_Parents_Autorisation_Photos](#) (PDF de 23.3 ko)

Dans quelques années, ces photos de classe constitueront un souvenir important pour vos enfants, car il y reconnaitront des camarades qu'ils auront perdu de vue. Il serait dommage de les priver de ces souvenirs parce que vous avez omis de remplir un coupon d'autorisation (*autrefois, le droit à l'image n'existait pas et tous les élèves étaient pris en photos, mais la législation concernant la protection de la vie privée a évolué et votre autorisation est maintenant indispensable*)